

Questions orales

Deuxièmement, M. Peart n'était pas mon chef de cabinet. Il était chef de cabinet de l'honorable Erik Nielsen et il est resté au cabinet du ministre à titre de conseiller spécial pendant la période de transition.

Troisièmement, le général Peart a porté l'uniforme pendant plus de 30 ans. Il n'a jamais été mêlé d'une façon quelconque à l'affaire Oerlikon. Le cabinet du ministre adjoint de la Défense nationale s'est occupé de ce dossier après l'arrivée du général Peart.

En ce qui concerne l'autre partie de la question du député, je signale que le général Peart a fourni tous les renseignements relatifs à cette affaire au vice-registraire général adjoint, qui a signalé que le général avait respecté entièrement les lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

Des voix: Bravo!

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, l'article 60c des lignes directrices sur les conflits d'intérêts interdit aux personnes dans la situation où s'est trouvé M. Peart pendant 12 mois après avoir quitté le gouvernement de donner des conseils, à des fins commerciales, à toute société ou entité commerciale au sujet des programmes ou des politiques du ministère pour lequel il travaillait. Si c'est vrai, il me semble à première vue que les lignes directrices ont effectivement été violées.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi M. Peart n'aurait pas violé l'article 60c des lignes directrices sur les conflits d'intérêts?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le général Peart a divulgué tous les renseignements pertinents au vice-registraire général.

M. Broadbent: Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. Beatty: Tous les détails pertinents ont été communiqués au vice-registraire général adjoint. Le général Peart a reçu une lettre de celui-ci pour dire qu'il avait respecté pleinement les lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

Il me semble que cet homme distingué, qui a porté l'uniforme des Forces armées du Canada pendant plus de 30 ans, mérite les remerciements de son pays, pas de telles insinuations.

Des voix: Bravo!

[Français]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE TOUTE LA LUMIÈRE SUR LE RÔLE DE ME BAZIN DANS L'AFFAIRE OERLIKON

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Le gouvernement est engagé dans une opération de dissimulation. Le gouvernement en sait beaucoup plus long qu'il n'en révèle. Monsieur Bernard Roy a rencontré des gens qui lui en ont dit très long sur le sujet. Quand le gouvernement va-t-il, entre autres, nous informer complètement du rôle précis qu'a joué le sénateur Bazin dans l'Affaire de la «passe» de St-Jean?

• (1430)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on parle encore

de dissimulation. Le premier ministre était à la Chambre tous les jours sauf un la semaine dernière, et il a répondu à toutes les questions qu'on lui a posées. Nous sommes là, encore aujourd'hui, pour répondre aux questions. Une enquête de la GRC est en cours. D'autres mesures pourraient être prises, au fil des événements.

M. Bazin a fait une déclaration publique. Si je ne m'abuse, il n'a fait l'objet d'aucune accusation. A moins que le député ne dispose de renseignements selon lesquels M. Bazin aurait commis des irrégularités, il serait bon qu'il cesse de lancer des insinuations.

Le député de Sudbury a dit à juste titre, au cours de la fin de semaine dernière, que l'affaire était trop sérieuse pour qu'on laisse libre cours aux insinuations. Or, voilà bien ce que fait son collègue. Laissons donc la GRC terminer son enquête...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION D'UN MEMBRE DU CABINET

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Le vice-premier ministre souligne que Me Bazin a produit une déclaration. Il a parfaitement raison. Mais peut-être peut-il m'expliquer pourquoi un ministre de la Couronne, le ministre responsable des relations fédérales-provinciales, l'honorable Lowell Murray, a repris cette déclaration *verbatim*, mot pour mot, sous son étiquette de lettre du gouvernement? Pourquoi répand-il sous son étiquette de lettre du gouvernement la version incomplète et à l'eau de rose du sénateur Bazin? Peut-être avez-vous réponse à cela?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ignore où le député veut en venir. Les députés et les sénateurs jouissent de certains privilèges postaux qui sont assujettis à des lignes directrices, mais les parlementaires possèdent une certaine latitude lorsqu'il s'agit de communiquer avec leurs électeurs ou des intéressés.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Pourquoi avoir agi ainsi?

M. Mazankowski: Ses collègues de l'autre endroit pourraient peut-être poser la question au sénateur.

LES RENSEIGNEMENTS SUR LA SPÉCULATION FONCIÈRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne également l'affaire Oerlikon et ses relations possibles avec des membres influents du parti conservateur, proches du premier ministre et du gouvernement. Nous avons appris aujourd'hui que la société Lette & Associates avait eu connaissance de la spéculation foncière à Saint-Jean et en avait averti Oerlikon en janvier ou début février de l'an dernier; M. Bazin et sa société en ont eu vent à l'hiver ou au début du printemps de l'an dernier. Toutefois, il avait été impossible de réunir tous les éléments et c'est seulement en janvier 1987 que l'on a eu suffisamment de preuves d'irrégularités. Le vice-premier ministre pourrait-il expliquer les raisons de cette longue période entre le moment où la compagnie et ses avocats, y compris la société de M. Bazin, ont eu les renseignements laissant supposer des irrégularités et le moment où le gouvernement a eu ces mêmes renseignements? Fera-t-on enquête à ce sujet?